

Plan de l'exposé

- De quoi parlons-nous ?
 - praxie, dyspraxie, retentissements de la dyspraxie, nombre de dyspraxiques
- Spécificités des personnes dyspraxiques en emploi ;
- Nature et détermination des compensations en emploi pour les personnes dyspraxiques.

Qu'est-ce qu'une « praxie » ?

- coordination motrice volontaire, intentionnelle, orientée vers un but ;
- fruit d'un apprentissage ;
- dépend de l'environnement culturel (lieu et époque) ;
- geste automatisé = autre tâche possible.

Exemple : conduite automobile

Les praxies : « une bibliothèque de gestes tout prêts ». L'automatisation des praxies représente une économie d'énergie.

Qu'est-ce que la « dyspraxie » ?

- dyspraxie = TAC = trouble de l'acquisition de la coordination ;
- pas de déficience sensorielle ou intellectuelle ;
- QI normal (notamment possibilité d'études supérieures) ;
- anomalie des fonctions de programmation, d'automatisation et de coordination des gestes ;

Qu'est-ce que la « dyspraxie » ?

- trouble invisible/non visible a priori ;
- trouble neurologique, pas une maladie ;
- degré d'atteinte et sévérité variables ;
- diagnostiqué depuis une quinzaine d'années environ ;
- origine ? hérédité ?
- avec des comorbidités : une personne dyspraxique n'est rarement « que » dyspraxique ;

Retentissements de la dyspraxie

- grande maladresse ;
- lenteur à effectuer des gestes ;
- résultats des gestes fluctuants ;
- fatigabilité ;
- difficulté à effectuer deux actions simultanément ;
- déficit d'estime de soi ;
- grande hétérogénéité des retentissements de la dyspraxie : pas de généralisation.

Retentissements de la dyspraxie

Mais aussi :

- créativité ;
- persévérance ;
- efficacité à l'oral ;
- attirance pour les technologies numériques ;
- ...

Chiffres

8 à 10 % de la population aurait des troubles dys :

- dyslexiques : 4 à 5% ;
- dyspraxiques : 3% ;
- dysphasiques : 2%.

Plus de 4 millions de personnes seraient concernées, en France, par ces troubles.

Synthèse dyspraxie

Trouble neurologique dont les porteurs ne guérissent pas, qui ne se soigne pas par des médicaments, qui entraîne des perturbations de la planification et de l'automatisation des gestes, qui présente différentes formes (visuo-spatiale notamment), qui est souvent associé à d'autres troubles (dyslexie, trouble de l'attention, hyperactivité, TSA, TOC, épilepsie,...) et qui provoque beaucoup de lenteur, de maladresse, de fatigabilité et de fluctuation des résultats.

Personnes dyspraxiques et emploi : spécificités

- parfois découverte de la dyspraxie à l'âge adulte ;
- difficultés à amener les personnes dyspraxiques à demander la RQTH ;
- démarche spontanée plus souvent vers 40 ou 50 ans ;
- difficultés à conduire un véhicule ;
- encore relativement peu d'informations sur les personnes dyspraxiques en emploi.

Non traité

- comment et par qui est diagnostiquée la dyspraxie ? Comment et par qui la personne dyspraxique est-elle pris en charge en termes de soins ?
- comment mener le processus de recrutement d'un travailleur dyspraxique ?

Compensations

- techniques ;
- organisationnelles ;
- humaines/managériales ;
- formation.

Variabilité selon la sévérité de la dyspraxie et les comorbidités.

Compensations techniques typiques

- ordinateur pour lire et écrire ;
- logiciels adaptés, organisation et classement des dossiers et fichiers; correcteur d'orthographe, synthèse vocale ;
- véhicule avec GPS et boîte de vitesse automatique ;
- smartphone avec agenda, fonctions d'organisation ;
- formation à l'utilisation de ces compensations.

Compensations organisationnelles typiques

- aménager des horaires permettant des temps de pause (voire une sieste !)
- répartir les tâches au sein de l'équipe, selon ce que la personne dyspraxique sait le mieux faire et ce qu'elle a du mal à faire ;
- décrire oralement ce qu'il faut faire ;
- utiliser des photocopies aérées et non manuscrites ;
- utiliser dessins, photos et pictogrammes ;
- ...

Compensations humaines/ managériales typiques

- accompagner par un tuteur ;
- encourager fréquemment ;
- faire des points réguliers ;
- expliquer aux collègues les retentissements du trouble et les compensations associées ;
- ...

Détermination des compensations

- la personne dyspraxique connaît les conséquences de son handicap sur son activité...?
- collaboration avec la médecine du travail (formation aux troubles DYS) ;
- PAS TCO, Emploi accompagné, ergonomes et ergothérapeutes, coachs, associations,...

Témoignage

Le magazine de la santé - France 5 –
03/12/2013

Interview de Romain Blachier Elu du 7^{ième}
arrondissement de Lyon et cadre
d'entreprise

Alain Demange

Délégué Département 31 Dyspraxies France
Dys et coach en transitions
professionnelles et handicap

Tel : 05 61 59 52 94 et 06 04 48 08 13

<http://www.dyspraxies.fr> (site web national)

<http://dyspraxies31.free.fr> (site web Toulouse)

<https://fr.linkedin.com/in/alain-demange-89225b112>

Merci de votre attention